



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU LOIRET

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2019 A MAREAU

Le 28 septembre 2019, les sociétés et les membres du Comité Départemental de Tir du Loiret se sont réunis au stand de tir de Mareau, en présence de Chantal Bureau, adjointe au maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Appel des sociétés et des membres du Comité
- Approbation de l'A.G.O. du 29 septembre 2018
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité
- Bilan sportif de la saison 2018-2019
- Rapport financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation
- Quitus au trésorier de sa gestion
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2019-2020
- Organisation de la saison sportive 2019-2020
- Désignation du lieu de l'assemblée générale 2020
- Questions diverses
- Remise des récompenses

APPEL DES SOCIETES ET MEMBRES DU COMITE :

Sociétés présentes ou représentées :

- La Magdunoise, U.S. Mareau, Club sportif et artistique BA 123 , U.S.M. Tir de Saint Denis en Val, U.S.M. Saran, Cercle Jules Ferry, Entente Chapelloise, Fraternelle Tigy, Cercle Pasteur Montargis Tir, J3 Sport Amilly, U.S.O. Tir, SMOC, Avenir Lailly en Val, La Ferté Tir, La Berrichonne.

Sociétés absentes:

- Club Tir Réserve Orléans, Club de tir du CES, C.T. Les Relais, Sport Elec Dampierre, Arquebusiers Pithiviers, Tir Club J. De Larnage, Club Tir Beauceron 45, CSA Dauphin Cavalerie section Tir.

Appel des Membres du Bureau :

-Présents : Henri Auvray, Roland Barbier, Gilles Blain, Liliane Courtois, Sylvain Edine, Sandrine Gallier, Marie-Ange Villepelé, Alain Destrez, Sylvie Lanson.

-Absents excusés : Jean-Louis Mergault, Philippe Chaquin.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 septembre 2018 à St-Denis-en-Val

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 29 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Sylvain Edine a commencé par évoquer les personnes disparues au cours de cette saison, Jack Rayez, ancien trésorier du CDTL, André Brisson, doyen des arbitres français, Michel Fillon, ancien arbitre et membre du Comité directeur.

Le président a poursuivi en remerciant toutes les personnes qui travaillent pour le tir sportif, les membres du Comité directeur, les présidents de club et leurs équipes, les arbitres dont la moyenne d'âge augmente, tous les bénévoles et les tireurs sans qui il n'y aurait pas de compétitions, les formateurs. Le président s'est dit inquiet par rapport aux problèmes de trésorerie de la fédération. Y aura-t-il une augmentation du tarif des licences, une diminution des subventions aux ligues et aux comités départementaux ?...

RAPPORT D'ACTIVITE ET BILAN SPORTIF

Le nombre de licenciés dans le département a légèrement augmenté, 2340 (contre 2318 en 2018). Il faut déplorer une baisse du nombre de jeunes de l'école de tir par rapport à 2017 . En contre partie le nombre d'hommes a augmenté.

Le nombre global de tirs, 1849, au cours de la saison a augmenté de 8 %, (contre 1713 la saison dernière). Ceci s'explique par l'organisation de trois critères supplémentaires par rapport à l'an dernier. La baisse des inscriptions des équipes continue (moins 14).

Au cours des championnats de France, le Loiret a obtenu 11 podiums individuels et 12 par équipes.

Le stage organisé l'an dernier avait donné satisfaction aux tireurs. Reconduit cette année en septembre, il n'a pas fait le plein. L'assemblée propose qu'un stage 25-50m puisse s'organiser au cours de la saison prochaine. Une alternance une année 10 m et une année 25- 50 m est envisagée, il faudra alors trouver un ou 2 clubs pour nous accueillir.

Bilan saison d'hiver

Disciplines	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Pistolet 10m 1er C.	74	64	59	49	52
Pistolet 10m 2ème C.	81	73	57	49	54
Pistolet 10m 3ème C.	70	61	61	46	55
Pistolet 10m 4ème C.	68	58	48	46	48
Pistolet 10m Dpt.	103	93	87	76	82
Total	396	349	312	266	291
Carabine 10m 1er C.	67	57	48	43	39
Carabine 10m 2ème C.	77	59	60	48	44
Carabine 10m 3ème C.	74	59	63	57	50
Carabine 10m 4ème C.	80	60	63	54	56
Carabine 10m Dpt.	91	79	70	67	69
Total	389	314	304	269	258
Pistolet vitesse C.	12	16	16	10	11
Pistolet vitesse C.	16	17	14	16	12
Pistolet vitesse Dpt.	33	29	35	25	26
Total	61	62	65	51	49
Pistolet standard C.	18	20	22	11	19
Pistolet standard C.	22	23	18	17	23
Pistolet standard Dpt.	38	36	44	26	36
Total	78	79	84	54	78
Arbal. Field -Dpt.	25	26	27	18	27
Arbalète match 10m Dpt.	3	4	4	4	4
Cible mobile 10m-Dpt.	3	6	7	6	6
Cible mobile mixte 10m-Dp	3	6	7	6	6
Jeune des jeunes et des dan	38	33	38	0	24
CDFC	85	80	67	56	87
Coupe du Comité	16	12	20	20	24
TOTAL GENERAL	1034	912	886	750	854

Bilan saison d'été

Disciplines	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ecole de tir-1er C.	68	69	76	70	54
Ecole de tir-2ème C.	69	82	72	81	83
Ecole de tir-3ème C.	67	79	81	75	61
Ecole de tir-4ème C.	68	84	75		80
Ecole de tir-5ème C.					
Ecole de tir-Dpt.	83	87	95	96	91
Total	355	401	399	322	369
AA-1erC.	74	80	71	87	81
AA-2ème C.					
AA-Dpt.	92	95	103	106	101
Total	166	175	174	193	182
60 balles 1er C.	25	25	23	25	15
60 balles 2ème C.	34	32			29
60 balles 3ème C.					
60 balles Dptl.	36	35	32	33	37
Total	95	92	55	58	81
3X20-3X40-1er C.	14	14	10	15	11
3X20-3X40-2ème C.					
3X20-3X40-Dpt.	18	17	16	20	16
Total	32	31	26	35	27
Arbal. field10M-Dpt.			5	7	7
Pistolet libre-1er C.					
Pistolet libre-Dpt.	12	13	13	8	10
Total	12	13	13		10
25M-1er C.	55	38	54	48	46
25M-2ème C.		45			
25M-Dpt.	64	63	65	54	52
Total	119	146	119	102	98
Standard-1er C.					
Standard-2ème C.					
Standard-Dpt.	29	31	32	33	35
Total	29	31	32	33	35
V.O-1er C.					
V.O-2ème C.					
V.O-Dpt.	10	9	13	15	9
Total	10	9	13	15	9
Cible mobile-Dpt.	6	12	14	14	14
Armes régl.-1er et 2ème C.	116	97	56	87	71
Armes régl.-Dpt.	85	74	90	97	86
Total	201	171	146	184	157
CDFC	20	25	10	10	20
TOTAL GENERAL	1025	1081	996	963	995

RAPPORT FINANCIER

Sandrine Gallier présente le compte de résultat de la saison 2018-2019, situation remise aux clubs à l'entrée en séance. Le total des recettes s'élève à 33 417,15 €. Le montant des dépenses est de 32 803,26 €. La trésorière donne également les éléments du budget prévisionnel 2018/2019 qui ressort à l'équilibre. Une augmentation de la part départementale des licences, au cours de la prochaine olympiade, est approuvée par l'assemblée. La licence adulte passera de 4,50 € à 5 €, la licence jeune restant fixée à 2,50 €. L'assemblée vote à l'unanimité le rapport financier.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

Bruno Boisson (en l'absence de Daniel Petre) ont examiné l'ensemble des documents comptables et ont certifié la sincérité et la bonne tenue de la comptabilité du Comité et proposent de donner quitus de sa gestion au trésorier.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER

L'assemblée approuve le compte-rendu des vérificateurs aux comptes et donne quitus de sa gestion au trésorier.

NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR LA SAISON 2019-2020.

Messieurs Daniel Petre de Saran, Bruno Boisson de Mareau et Nicole Marchandin de Pasteur Montargis assureront le contrôle des comptes pour la saison 2019-2020. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

SAISON SPORTIVE 2019/2020

Le calendrier du début de saison est en ligne sur le site.

Il n'y aura toujours pas de série le vendredi soir s'il n'y a pas d'arbitre disponible.

Le planning pourra être modifié en fonction du nombre de tireurs inscrits dans les séries.

Les inscriptions en ligne pour les championnats sont toujours à l'étude. Elles ne seront sans doute pas disponible pour le championnat 10 m. En attendant Alain Destrez enverra les feuilles de match.

DESIGNATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020 :

Le Cercle Jules Ferry a proposé d'accueillir l'assemblée générale électorale 2020.

Meung-sur-Loire propose d'accueillir l'assemblée générale en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

-Frédéric Murat donne quelques informations concernant la GS.

L'épreuve de TAR assis est supprimée. La carabine semi-automatique n'est obligatoire qu'à partir du niveau régional.

Les minimes sont autorisés à tirer l'épreuve 3x20 à 50 m mais pas le 3x40. Le règlement du match mixte est en ligne sur le site de la Fédération.

Pour le pistolet 50m, le surclassement est obligatoire pour les cadets.

Une catégorie Dames 2 est créée au pistolet standard 25m.

-Franck Manceau demande quand il sera possible aux tireurs d'utiliser le CNTS.

-Pour les championnats carabine 50m, le changeur de carton doit obligatoirement être licencié.

Le secrétaire
Gilles BLAIN



Le président
Sylvain Edine

